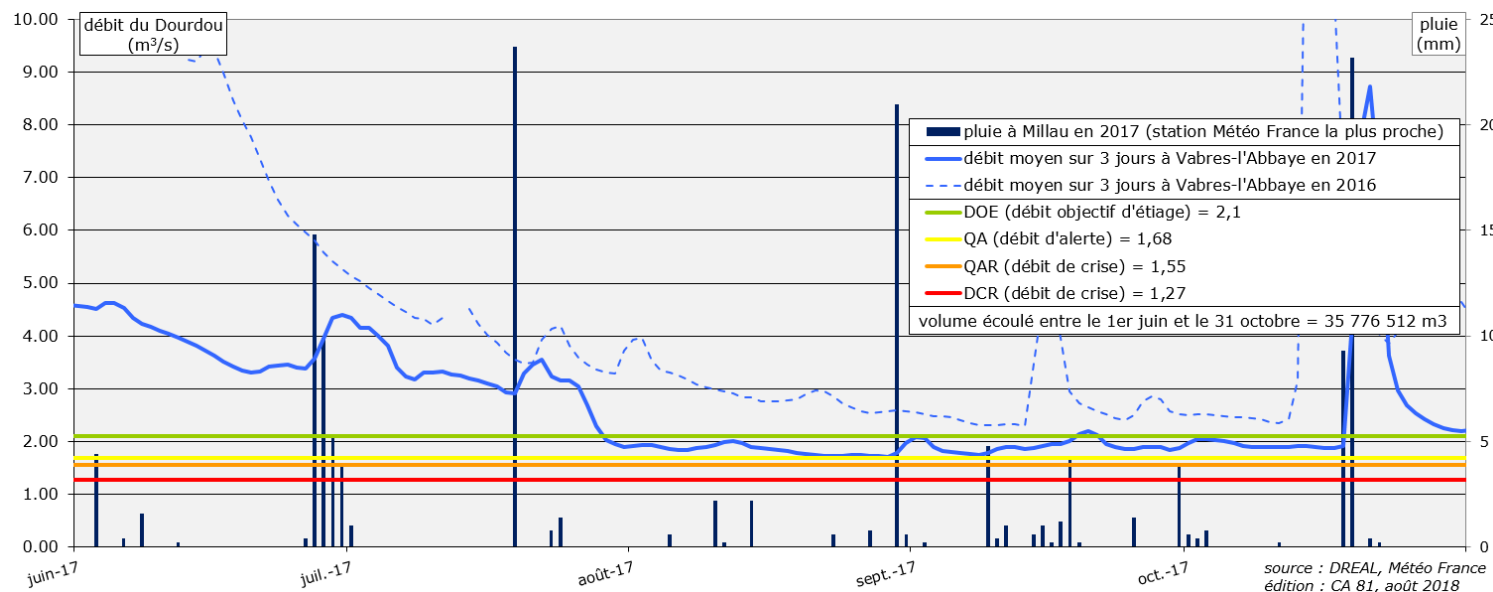


**Débit durant l'étiage 2017 : le Dourdou à Vabres-l'Abbaye (le Poujol)**



**Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016**

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	1,00 hm <sup>3</sup>
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,24 hm <sup>3</sup>

pour la période d'étiage allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

<sup>1</sup> Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

**Un point sur les prélèvements en période d'étiage**

**bilan 2017**

<b>En cours d'eau et nappes connectées</b>	56 préleveurs irrigants potentiels 847 ha potentiellement irrigués 2 670 m <sup>3</sup> /h (débit cumulé des pompes) 989 980 m <sup>3</sup> autorisés 703 194 m <sup>3</sup> prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
<b>En nappes déconnectées</b>	pas de prélèvement recensé
<b>Plans d'eau :</b> 11 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,24 hm <sup>3</sup> .	

A noter : la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé. Par conséquent, l'O.U. Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années.

Un volume de réserve de 10 000 m<sup>3</sup> a aussi été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

**Les faits marquants**

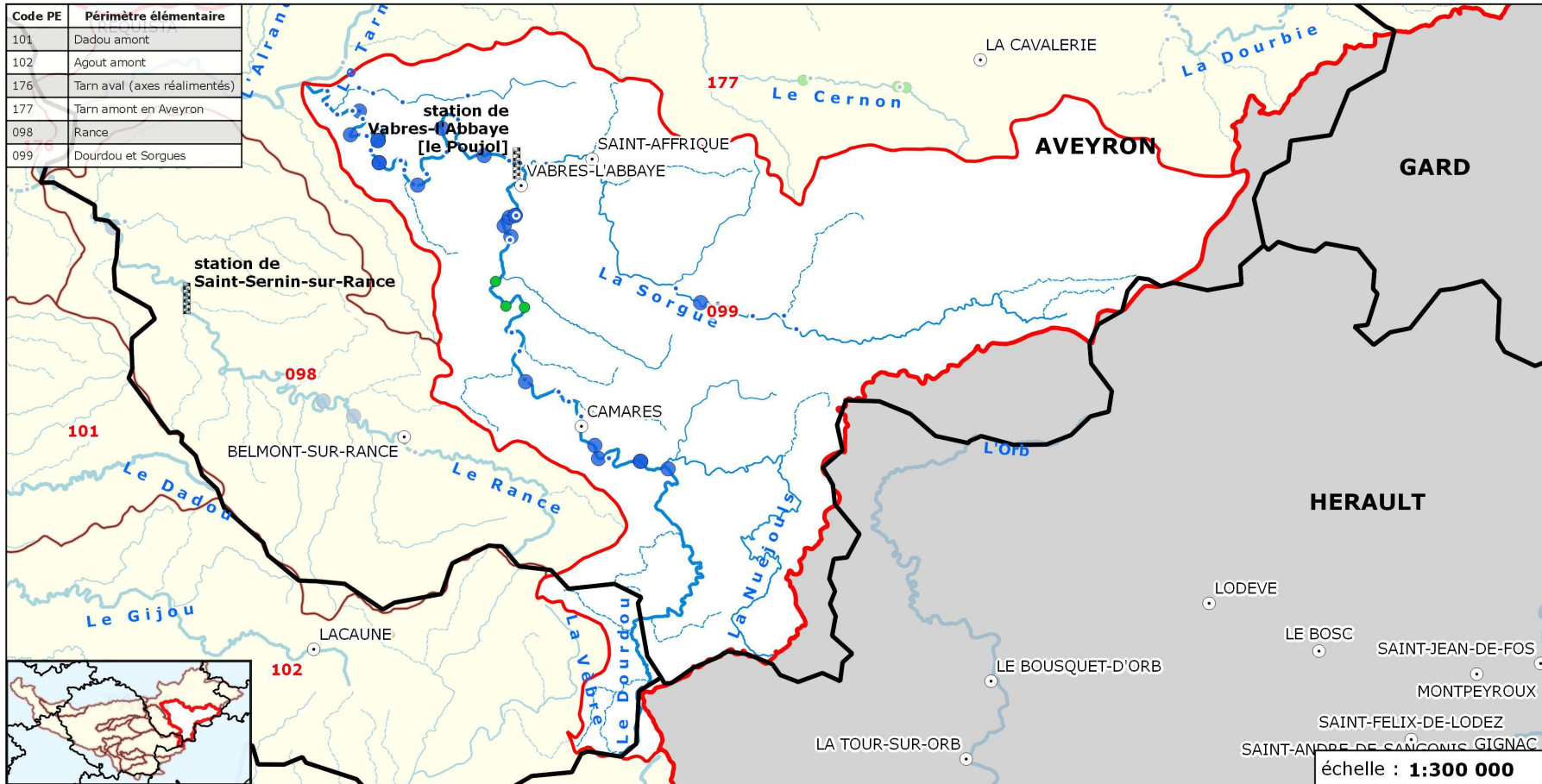
Les besoins en eau des cultures lors de l'été 2017, qui aura été le 3<sup>ème</sup> été le plus chaud depuis 1964 en Aveyron, ont été compensés par des prélèvements en augmentation de 50 % sur ce bassin par rapport à 2016, depuis les cours d'eau et nappes connectées. L'étiage du Dourdou, défini par la période de plus basses eaux de l'année, n'a cependant pas été très marqué. Comme en 2015 et 2016, son débit est resté supérieur aux objectifs fixés par l'État ; par conséquent, aucune restriction n'a été prise.



**Organisation des prélèvements par tours d'eau**

Chaque année, les prélèvements d'eau pour l'irrigation sur ce bassin sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps. Ainsi, deux calendriers de tours d'eau sont établis en concertation avec l'ensemble des irrigants et les Chambres d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits prélevés, sur les deux parties amont et aval de la confluence avec la Sorgue. Ces calendriers de tours d'eau sont présentés au préfet pour approbation.

Code PE	Périmètre élémentaire
101	Dadou amont
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
177	Tarn amont en Aveyron
098	Rance
099	Dourdou et Sorgues



**Organisme unique du sous-bassin Tarn :**  
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 099 - Dourdou et Sorgues

- Légende**
- limites départementales
  - PE considéré
  - autres PE de l'OU Tarn
  - territoire hors OU Tarn
  - cours d'eau principaux
  - communes principales
  - stations débitmétriques

**Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :**  
(volumes exprimés en m<sup>3</sup>)

en cours d'eau	en nappes déconnectées	prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)
1 - 10000	1 - 10000	1 - 200000
10000 - 50000		

édition : CA81, juin 2018  
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

**Organisme Unique du sous-bassin Tarn**

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex

Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – [outarn@tarn.chambagri.fr](mailto:outarn@tarn.chambagri.fr)



Ce bilan a été réalisé en août 2018 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.